

# Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



## La promesse africaine

PENDANT LONGTEMPS L'AFRIQUE a langui au bas de l'échelle de la plupart des statistiques mondiales du développement économique, social et environnemental. Les causes en sont multiples et liées les unes aux autres mais elles incluent les faiblesses de gouvernance, l'instabilité et les conflits civils, l'inadéquation des services de santé publique et d'éducation, des économies peu diversifiées et mal gérées et un manque d'investissement public et privé dans toutes sortes d'infrastructures. L'aménagement des forêts n'échappe pas à cette déplorable tendance: le rapport de l'OIBT sur la *Situation de l'aménagement des forêts tropicales en 2005* a révélé que, d'entre les trois régions tropicales, le plus petit secteur de forêts gérées en mode durable dans le monde était celui de l'Afrique, à 6 millions d'ha seulement (environ 5% de son domaine forestier permanent),

comparé à 19,8 millions d'ha en Asie et 12,5 millions d'ha en Amérique latine. D'après les récentes estimations de la FAO, les forêts d'Afrique ne représentent environ que 15% de la couverture forestière de la planète mais plus d'un tiers de la déforestation à l'échelle mondiale.

Cela dit, il semble que l'Afrique soit sur le point d'améliorer considérablement la gestion de ses forêts. Comme identifié dans cette édition (p23), plusieurs pays ont mis en train la réforme de leurs réglementations, dont la mise en oeuvre intégrale et soutenue devrait conduire à la gestion améliorée et durable. La



**A l'intérieur** ▶ **Promotion de la GDF** ▶ **Gestion des forêts au Cameroun** ▶ **Gouvernance forestière au Congo ...**

# Table des matières

## ... Suite de l'éditorial

<b>Promotion de la GDF en Afrique</b> . . . . .	<b>3</b>
<b>Gestion des forêts et des aires protégées au Cameroun</b> . . . . .	<b>6</b>
<b>Amélioration de la gouvernance forestière en République du Congo</b> . . . . .	<b>10</b>
<b>Echange d'expériences sur la gestion durable des forêts</b> . . . . .	<b>12</b>
<b>Obtenir la certification en Papouasie-Nouvelle-Guinée</b> . . . . .	<b>16</b>
<b>Nouvelles espèces de bois utilisées au Guyana</b> . . . . .	<b>17</b>
<b>Nécrologie</b> . . . . .	<b>32</b>

## Rubriques

<b>Dossier des travaux de projets de l'OIBT</b> . . . . .	<b>18</b>
<b>Tendances du marché</b> . . . . .	<b>21</b>
<b>Rapport de bourse</b> . . . . .	<b>23</b>
<b>Ouvrages parus récemment</b> . . . . .	<b>26</b>
<b>Quoi de neuf sous les tropiques?</b> . . . . .	<b>27</b>
<b>Courrier</b> . . . . .	<b>28</b>
<b>Formation</b> . . . . .	<b>29</b>
<b>Réunions</b> . . . . .	<b>30</b>



**Editorial** Steven Johnson  
**Assistant de rédaction** Kenneth Sato  
**Traduction** Yvonne Cunningham  
**Mise en page** Justine Underwood  
**Abonnements** Manami Oshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en anglais, espagnol et français par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** à plus de 15.000 particuliers et organisations dans 160 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse. L'AFT est également disponible en ligne à l'adresse [www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)

International Tropical Timber Organization  
International Organizations Center – 5th Floor  
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku  
Yokohama 220-0012 Japan  
t 81-45-223 1110  
f 81-45-223 1111  
tftu@itto.or.jp  
[www.itto.or.jp](http://www.itto.or.jp)

**Couverture** Enfants d'un village de la forêt congolaise.  
Photo: CIB

certification des forêts prend pied sur le continent depuis que le Forest Stewardship Council (FSC) a octroyé les premiers certificats dans le bassin du Congo en 2006 à une vaste concession (près de 300 000 ha) gérée par la Congolaise Industrielle du Bois (CIB) dans la République du Congo. Le bois certifié durable de cette concession est dès lors écoulé sur les marchés européens, attirant l'attention d'autres opérateurs cherchant à faire face au renforcement des contrôles auxquels sont soumis les bois durs tropicaux sur ces marchés, en plus des politiques de plus en plus exigeantes dans le domaine des achats publics de certains pays.

Engager la transition vers la durabilité (et chercher éventuellement à la faire certifier) n'est pas facile dans les tropiques, comme l'OIBT l'a documenté lors de nombreuses études au cours des années. En Afrique, l'OIBT a canalisé son assistance vers les pays s'efforçant d'opérer cette transition par le biais d'un grand projet régional exécuté conjointement avec l'Organisation africaine du bois (OAB). Ce projet, dont la première phase vient d'être menée à bonne fin (p3), a aidé dix pays d'Afrique de l'Ouest à mettre en application les PCI OAB-OIBT, c'est-à-dire les Principes, critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, et à développer les capacités permettant de contrôler les performances des gestionnaires de forêts par rapport aux PCI. Certains pays (par ex. le Cameroun et la République du Congo) ont ainsi été en mesure de passer à la démarche suivante, celle de demander à des tiers tels que le FSC de procéder à un audit indépendant des opérations de gestion forestière. Les phases suivantes du projet visent à faire avancer d'autres pays vers ce stade.

Vu le nombre important de populations autochtones et dépendant de la forêt, l'Afrique joue également un rôle majeur dans la transition vers la gestion communautaire de ses forêts (voir AFT 15/4). Bien que le degré de participation varie selon les pays, certaines dispositions en faveur de la foresterie communautaire sont prévues dans presque tous les pays. Certains pays, comme le Cameroun, font de plus en plus participer les communautés à la gestion des forêts de production et de protection, et s'efforcent d'assurer le partage équitable des bénéfices avec elles (p6 et 23). Bien que l'on prône généralement la foresterie communautaire en tant qu'étape importante vers la réalisation de la durabilité, très peu de ces communautés, qui sont souvent petites et isolées, ont les moyens d'envisager la certification de leurs forêts et produits forestiers (et par conséquent la liberté d'accès au marché). L'OIBT a entrepris des

activités pour aider les communautés d'Afrique et d'ailleurs à obtenir une certification (p16).

Pour des raisons historiques et géographiques, les pays africains ont traditionnellement été plus tributaires des marchés européens pour l'écoulement de leurs produits forestiers que d'autres exportateurs tropicaux. C'est en partie la raison pour laquelle ils sont les plus enclins à négocier des accords de partenariat volontaires (APV) avec l'Union européenne dans le cadre du processus d'Application de la Législation Forestière et Gouvernance (AFLEG). Le Cameroun et le Ghana devraient signer un APV cette année, et la République du Congo, le Gabon et le Libéria devraient bientôt entamer des négociations. Le Libéria a opéré une remarquable transition, de la confusion qui régnait à un régime modèle de gestion forestière, avec l'attribution de ses premières concessions forestières cette année après la levée d'un embargo de plusieurs années sur les importations de bois originaire du Libéria imposé par l'ONU pendant la guerre civile. Tout le bois des nouvelles concessions libériennes sera strictement contrôlé par des systèmes de traçabilité des grumes et de chaînes de responsabilité surveillés par des entités indépendantes. L'OIBT a aidé plusieurs pays africains à améliorer la gouvernance de leurs secteurs forestiers, particulièrement dans le bassin du Congo (p10) et se prépare à poursuivre son travail dans la région pour aider davantage de pays à réaliser la légalité et la durabilité.

Il reste cependant beaucoup de problèmes à résoudre, le moindre n'étant pas la question toujours épineuse du financement des pratiques améliorées de gestion forestière dans la région. Plusieurs réunions importantes (voir p30) aideront à aborder cette question. A la fin avril, au moment de la préparation d'AFT, l'OIBT convoquait une réunion d'experts en vue d'examiner le rôle des forêts tropicales dans l'atténuation des changements climatiques et la façon dont l'Organisation pourrait aider les pays membres à tirer parti de financements offerts par des dispositions relatives aux forêts éventuellement incorporées dans toute nouvelle convention mondiale sur les changements climatiques. Tandis que plusieurs pays africains ont des taux élevés de déboisement leur permettant de bénéficier de plans actuellement proposés pour réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), plusieurs autres (y compris certains des plus grands) ont de faibles taux de déboisement qui, perversement, les excluaient de l'assistance des plans de REDD tels qu'envisagés actuellement. L'OIBT oeuvrera avec ses pays membres et ses partenaires pour

**Un projet OIBT met au point des C&I et des manuels sur la gestion des forêts tropicales d'Afrique**

par  
**Richard Eba'a Atyl<sup>1</sup>**  
et  
**Hanna Nikinmaa<sup>2</sup>**

<sup>1</sup>(ancien) Coordinateur du projet  
PD 124/02 (M)  
[EbaaAtyl@gmail.com](mailto:EbaaAtyl@gmail.com)

<sup>2</sup>Indufor Oy  
[Hanna.nikinmaa@indufor.fi](mailto:Hanna.nikinmaa@indufor.fi)



**Conformément au manuel:** Audit de conformité aux PCI OAB-OIBT au Ghana. Photo: M. Mbolo (Université de Yaoundé)

**C**OLLECTIVEMENT, les pays d'Afrique du Centre et de l'Ouest sont d'importants fournisseurs des marchés asiatiques et européens en bois tropicaux et produits dérivés. Les forêts tropicales naturelles sont les sources principales du bois destiné aux marchés d'exportation ou intérieurs. En 2004, les dix principaux pays producteurs de bois de la région<sup>1</sup> ont produit 436 millions de mètres cubes de bois d'œuvre, placages, panneaux et bois de feu. Le Cameroun, le Gabon et le Ghana sont les plus grands exportateurs de bois et de produits dérivés. La valeur totale des exportations de bois tropicaux des pays producteurs africains membres de l'OIBT a été estimée à près de 1,9 milliard de dollars des Etats-Unis en 2005.

La dégradation des forêts, et les incidences défavorables qu'elle a sur les conditions de vie des habitants dépendant des forêts

et sur la diversité des espèces en général, peuvent résulter des prélèvements à des fins commerciales ou du défrichement des forêts au profit de l'agriculture. L'OIBT n'a pas tardé à reconnaître qu'il était important de relier la protection de l'environnement et la justice sociale à l'utilisation commerciale des bois tropicaux. Dès le début des années 1990, elle a lancé les premières initiatives de l'élaboration d'un projet de critères et indicateurs (C&I) de la gestion durable des forêts tropicales.

Pendant la décennie 1990, l'Organisation africaine du bois (OAB) a entrepris au niveau régional, avec le soutien du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et l'Union européenne, l'étude d'un corps de principes, critères et indicateurs (PCI) de la gestion durable des forêts tropicales africaines, en mettant l'accent sur l'Afrique du Centre et de l'Ouest.

L'OAB et l'OIBT ont reconnu la nécessité de renforcer et d'harmoniser les deux corps de C&I et de doter leurs pays

<sup>1</sup>Cameroun, Gabon, République du Congo, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Nigéria et Togo.

## ► ... suite de la page 2

faire en sorte que la gestion forestière durable (y compris la production durable de bois) soit une activité éligible pour bénéficier de toute assistance offerte aux termes d'un éventuel accord sur le climat. Ces questions seront sans doute également soulevées à l'occasion d'une réunion que le Gouvernement japonais accueillera pour examiner les technologies nécessaires à l'application de tout éventuel plan de REDD.

En mai, la Ville de Yokohama, hôte de l'OIBT, accueillera la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV). De nombreux chefs d'Etat devraient prendre part à cette rencontre

de haut niveau, où les questions relatives à l'environnement (y compris les forêts et les changements climatiques) seront mises en évidence. En raison de la richesse de ses ressources naturelles, notamment le bois, l'Afrique fait l'objet d'un regain d'intérêt sans précédent de la part d'investisseurs de pays en développement et développés très divers. Tandis que la TICAD IV se concentrera sur les questions générales de développement, au cours des débats l'OIBT mettra l'accent sur son rôle dans la mise en valeur durable des forêts sur le continent africain.

Ce serait manquer de réalisme de prédire une transition rapide à la durabilité des forêts dans tous les pays africains étant donné le niveau où

la plupart d'entre eux se trouvent au départ et les problèmes auxquels bon nombre de ces pays sont encore confrontés. Toutefois, une volonté politique plus ferme dans presque tous les pays, associée à l'enthousiasme d'investisseurs et aux perspectives de financements en faveur de la gestion des forêts dans le cadre d'un nouveau régime de lutte contre les changements climatiques, donne de bonnes raisons d'être optimiste. Au cours des années à venir, l'OIBT travaillera avec ses pays membres et partenaires dans la région afin d'aider à concrétiser la promesse africaine.

**Steve Johnson**